



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024

A Imprimer et à remplir et enfin à remettre au dirigeant du club

CONTACT : Fabrice Aliaga

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT

Nom : _____ Nom des parents si différent : _____ Prénom : _____
Date de naissance et Lieu de Naissance : _____ Sexe : M ou F
Adresse : _____ Ville : _____
Code Postal : _____
Téléphones : fixe : _____ Portable : _____ E-mail (OBLIGATOIRE): _____

Coût : Compétition Adultes 167 € ou (Compétition Jeunes 133 € date de naissance après le 31/12/2008)

Loisir Adultes 115,60 € (Loisir Jeunes 94,35 € date de naissance après le 31/12/2008)

Maillot du club non obligatoire sauf en compétition : 20 € en plus

CHOIX :

Pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription

- **Photocopie de la carte d'identité si nouveau adhérent**
- **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table**
- **Questionnaire de santé pour majeur ou mineur**
- **Le règlement de la cotisation (possibilité d'encaissements à des dates différentes)**

AUTORISATIONS et DROITS A L'IMAGE

J'autorise que mes coordonnées apparaissent dans l'annuaire du club : OUI - NON*
J'autorise que ma photo soit publiée sur des documents officiels du TT Thuirinois (site web, plaquette, etc.) : OUI - NON*
J'autorise que ma photo soit publiée dans des journaux externes (mairies, presse régionale, etc.) : OUI - NON*

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné, Mr. Mme Autorise le TT Thuirinois à appliquer les premiers soins ou à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur mon enfant en cas d'accident. Je certifie également que mon enfant est à jour de ses vaccins. J'accepte d'autre part que tous les membres du club (ou parents selon le cas) transportent mon enfant au lieu où se dérouleront les compétitions ou autres activités.

Nom de la personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone : ... - ... - ... - ... - ...

Je déclare avoir lu et rempli toutes les conditions d'inscription au TT Thuirinois et assure respecter mes engagements.

Date : / /

Signature de l'adhérent :

Signature des parents ou des représentants :

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Tennis de Table Thuirinois sise à Thuir, et dont l'objet est la pratique du tennis de table
Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Titre I - Membres

Article 1er Composition

L'association TT Thuirinois est composée des membres suivants :
Membres d'honneur ;
Membres adhérents.

Article 2 Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.
Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle fixe lors de l'assemblée annuelle générale
Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale dans le respect de la procédure suivante :

Vote à l'unanimité

Le versement de la cotisation annuelle doit être établi par chèque à l'ordre de l'association et versée avant le début de chaque saison sportive (Courant septembre de chaque année).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Article 3 Admission de membres nouveaux

L'association TT Thuirinois a vocation à accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante : demande écrite auprès du président ou du bureau.

Article 4 Exclusion

Conformément à l'éthique du TT Thuirinois, seuls les cas de refus du paiement de la cotisation annuelle, des motifs graves peuvent déclencher une procédure d'exclusion.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Si l'exclusion est prononcée, une possibilité d'appel est autorisée par l'intéressé au membre du bureau.

Article 5 Démission – Décès – Disparition

Le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (simple lettre) sa décision au président. Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Titre II Fonctionnement de l'association

Article 6 Le conseil

Le conseil d'administration a pour objet de définir l'orientation financière et sportive de l'association.
Il est composé d'un président et d'un ou plusieurs Vice-président d'un secrétaire et d'un trésorier

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les ans, sur convocation du président ou à la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage égal, la voix du président reste prépondérante.
Cette voie est définie par les membres du bureau lors d'un vote de celui-ci.

Cette voie a été attribuée par le bureau à Monsieur Xavier Decool lors d'une réunion du bureau.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 7 Le bureau

Composition

L'association Tennis de Table Thuirinois est composée des membres suivants :

Un Président :	Xavier Decool
Un Vice-président :	Philippe Boucly
Une Secrétaire	Fabrice Aliaga
Un Trésorier :	Brice Paquet

Pris connaissance le :

Signature de l'adhérent (ou de son représentant légal s'il est mineur)
